FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



Saison 2026 – 2027 - BO n°2 du 16.07.26

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

SOMMAIRE

ILE DE FRANCE RUGBY

SOMMAIRE

TREVE ESTIVALE : REPRISE DU BO LE JEUDI 20 AOUT

INFORMATIONS SPORTIVES

- Séniors 5
- Jeunes 7
- Rugby à 5 8

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- Affiliations 10
- Rassemblements 11
- Installations sportives 13
- Formation 15
- Sortie de territoire 18

INFORMATIONS GENERALES

- Service civique 20
- Evènements 23
- Aide aux clubs 24

INFORMATIONS FEDERALES

- Compétitions 26
- Aide aux clubs 28

INFORMATIONS DIVERSES

- Formation 30

PARTENAIRES & MÉCÈNES 32

CONTACTS 34

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS SPORTIVES

ILE DE FRANCE RUGBY

Compétitions M+18 2026/2027 (RAPPEL)

Pour rappel, comme convenu, la liste des équipes participantes par niveau pour les Compétitions M+18 de la saison 2026-2027. **Cette liste reste sous réserve de potentielles modifications.**

- **Régionale 1 & Réserves Régionale 1**

Liste des équipes engagées en R1 & Réserves R1 et l'articulation des pou

Vous pouvez d'ores et déjà prendre connaissance de la Compétition de Régionale 1 (et des Réserves de Régionale 1) sur Oval-e. Les oppositions sont enregistrées, nous demandons aux clubs de bien vérifier le terrain par défaut renseigné sur Oval-e.

- **Equipes Régionale 2 (RAPPEL)**

Liste des équipes engagées en R2 & Réserves R2

Pour rappel, afin de garantir un équilibrage optimal des poules, des ajustements pourront être effectués à l'issue de la date limite de désengagement des équipes de Réserves Régionales 2. La composition définitive des poules vous sera communiquée à l'issue de cette période.

A noter, une mise à jour a été effectuée depuis la dernière parution.

- **Equipes réserves Régionale 2 : Désengagement avant le 7 septembre (RAPPEL)**

Toutes les équipes évoluant en Régionale 2 seront automatiquement ou officiellement inscrites avec leur équipe réserve. Si votre club ne souhaite pas engager cette équipe réserve, **vous devez vous désengager avant le lundi 7 septembre 2026 à 12h00**. Après cette date limite, l'inscription sera

considérée comme définitive. Si l'équipe réserve est ensuite déclarée en forfait général avant la fin de la phase qualificative aller, les dispositions du règlement des compétitions s'appliqueront, notamment une pénalité financière.

- **Régionale 3**

Liste des équipes engagées en R3

- **Règlement des Compétitions 2026-2027 (RAPPEL)**

Le règlement des compétitions M+18 pour la saison 2026-2027 est en cours de validation par le Bureau Exécutif de la Ligue Île-de-France de Rugby. Il sera ensuite présenté au Bureau Stratégique de la Fédération Française de Rugby (FFR) à la mi-juillet 2026 pour approbation définitive. Les dispositions réglementaires seront communiquées aux clubs dès leur validation.

- **Calendrier M+18 : Prenez-connaissance du calendrier**

Afin de permettre à tous les clubs d'organiser leurs débuts de saison de manière optimale, nous vous informons que **la date de reprise des Championnats M+18 est commune à tous les niveaux**, à savoir le **dimanche 20 septembre 2026.**

Aussi, et sauf modification obligatoire à venir suite à une réorganisation potentielle de la Compétition de Régionale 3 M+18, vous trouverez le calendrier complet **en cliquant ici.**

Rugby à XV et à X – Saison 2026/27 : Faites part de votre engagement avant le lundi 7 septembre

Comme la saison dernière, une phase de brassage est mise en place en début de saison. A la suite de ces brassages, suivra la constitution des poules des différents niveaux R1, R2 et R3.

Pour ce faire, et avant toute chose, nous avons besoin de connaître le souhait de tous les clubs concernés **d'évoluer sur une pratique à XV ou à X avant le lundi 7 septembre 2026 à 12h00**.

A noter : dans l'attente de validation des rassemblements, **indiquer le nom du club support en 1er**.

Inscriptions M16

Inscriptions M19

Précisions :

- Cette phase déterminera la répartition des équipes dans les niveaux de R1 et de R2. Il ne sera donc pas possible pour un club ou un rassemblement de demander à évoluer dans une autre compétition que celle déterminée par les résultats de ces brassages.

- Des passerelles existeront uniquement en cas d'évolution des effectifs. Cela pourra concerner par exemple, les équipes de R3, qui souhaiteraient postuler en R2 (suite à une arrivée conséquente de joueurs notamment), ou, à l'inverse pour des équipes de R1 ou de R2, (suite à un effectif trop limité) de postuler en R3.

1. Bilan 25/26 et perspectives 26/27

À l'issue de la saison 2025/2026, nous avons organisé une réunion de bilan afin d'échanger sur les enseignements de cette année et de définir les nouvelles orientations du Rugby à 5 en Île-de-France pour la saison à venir.

Nous vous invitons à découvrir la présentation réalisée à cette occasion. Elle est disponible sur le site de la LIFR.

Bilan & Perspectives

2. Calendrier 26/27 : A découvrir sur le site !

Vous trouverez, sur le site de la LIFR, le calendrier de la saison prochaine !

Calendrier de la saison 26/27

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

ILE DE FRANCE RUGBY

Demande de renouvellement de licence : Modification de l'adresse E-Mail d'un(e) licencié(e) (RAPPEL)

Pour toute modification de l'adresse E-Mail dans une demande de licence, merci de faire un message à la Commission des Affiliations et des Mutations de la Ligue Ile-de-France de Rugby à l'adresse suivante : **affiliations@idfrugby.fr**

Il conviet de préciser dans votre mail les éléments suivants :

- N° de licence,
- Nom et prénom du licencié,
- Nouvelle adresse E-Mail.

Idem pour un changement de pays et/ou lieu de naissance, merci de faire un E-mail à **affiliations@idfrugby.fr** avec le justificatif d'identité.

Nous sommes les seules habilités à modifier ces éléments.

Thierry CHEVALIER
Secrétaire Général

Laurent LAGUERRE
Président de la Commission des Affiliations et des Mutations

La constitution des dossiers de Rassemblement pour la saison 2026-2027 est dématérialisée ! (RAPPEL)

Dans les bulletins précédents, nous vous avons présenté la note relative à la constitution des rassemblements pour la saison 2026 – 2027. Ce document est disponible sur **le site de la LIFR.**

Concernant le processus de gestion des rassemblements, celui-ci est dorénavant dématérialisé. Plus besoin de transmettre des documents papier !

Vous trouverez, ci-dessous, cette nouvelle démarche spécifique à l'Ile-de-France.

1	**Renseignement du formulaire par le club support** Le club support du rassemblement renseigne le formulaire en ligne via le lien : https://form.fillout.com/t/7Q3H1Vg3XYus
↓	
2	**Accusé de réception et génération de la convention** Une fois le formulaire soumis, un accusé de réception est envoyé au club support accompagné de la convention générée automatiquement en PDF.
↓	
3	**Envoi de la convention aux autres clubs constitutifs du rassemblement** La convention est transmise automatiquement à l'ensemble des clubs constitutifs du rassemblement pour prise de connaissance et signature.
↓	
4	**Transmission pour avis aux Comités Départementaux et DTL** Une fois que tous les clubs ont signé la convention, celle-ci est envoyée aux Présidents des Comités Départementaux (CD) des clubs constitutifs ainsi qu'au Directeur Technique de la Ligue (DTL) pour avis.
↓	

5	**Délibération finale par la Ligue** Après réception de l'ensemble des avis (CD et DTL), le projet de rassemblement est soumis à la Ligue pour délibération finale.
↓	
6	**Notification de la délibération au club support** Un email est envoyé au club support pour lui communiquer la délibération finale de la Ligue.

Nous vous rappelons les points suivants :

- Toute demande (renouvellement, modification ou création) nécessite un dossier complet,
- Pour chaque rassemblement, un seul club est responsable de la constitution du dossier : le club support.
- Les dates limites de dépôt sont fixées au :
 - **27 juillet 2026** pour les renouvellements à l'identique ;
 - **10 août 2026** pour les autres demandes.
- Tout dossier incomplet ou hors délai entraînera une majoration de 200 euros sur les frais d'engagement.

Pour toute question, merci d'envoyer un mail à l'adresse rassemblements@idfrugby.fr

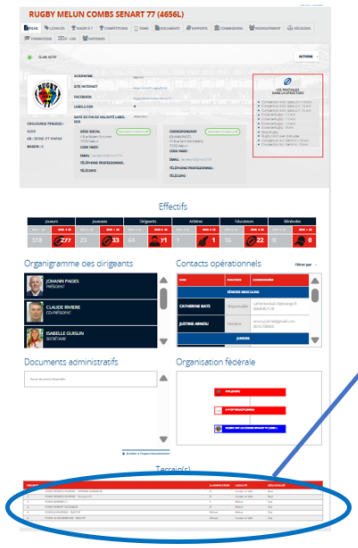
A noter : cette procédure ne concerne pas les rassemblements pour les écoles de rugby

Mise à jour de la fiche Terrain sur Oval-e (RAPPEL)

Afin de permettre l'évolution des joueurs en toute sécurité, nous vous demandons de prendre connaissance de la procédure à suivre pour mettre à jour votre fiche terrain sur Oval-e.

Un terrain non qualifié ou en défaut entraîne le retrait de la couverture d'assurance FFR en cas d'accident ou d'incident. En cas d'utilisation, la responsabilité en incombera au président du club organisateur.

Toute communication s'effectuera par l'adresse suivante : terrains@idfrugby.fr



Terrain(s)

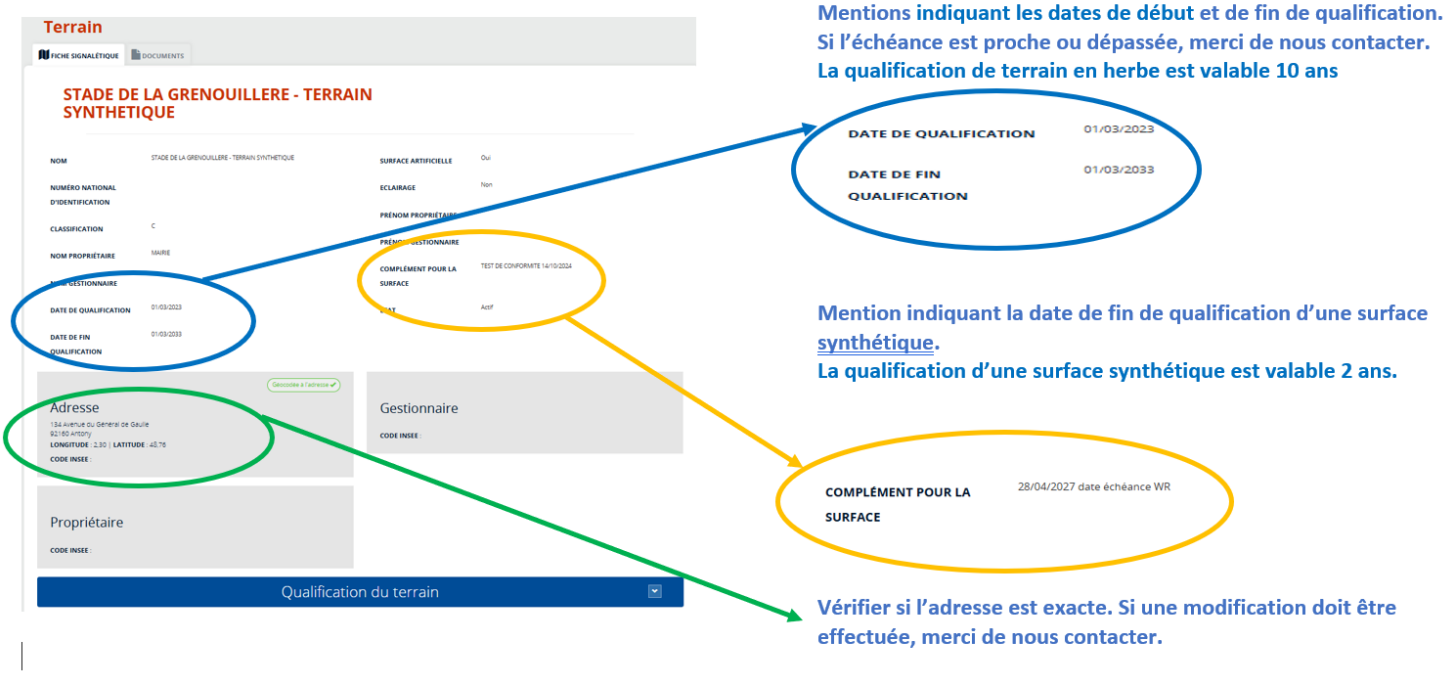
PRIORITÉ	NOM	CLASSIFICATION	LOCALITÉ	GÉOLOCALISÉ
1	STADE YVES DU MANOIR - R1 synthétique	C	Colombes	Non
2	STADE DE LA GRENOUILLERE - TERRAIN HONNEUR	C	Antony	Non
3	STADE YVES DU MANOIR - R2 synthétique	D	Colombes	Non
4	STADE DE LA GRENOUILLERE - ANNEXE 3	E	Antony	Non
5	STADE DE LA GRENOUILLERE - TERRAIN SYNTHETIQUE	C	Antony	Non
6	BAGATELLE	Défaut	Paris	Oui

Ecrivez-nous si :

- **la liste est incomplète**
- **l'intitulé d'un terrain est incorrect ou incomplet**
- **un terrain n'est plus utilisé pour les compétitions, les entraînements, les tournois quelque soit la catégorie ou les formes de jeu**

Si un terrain est classé en défaut (comme le terrain 6 en exemple), compléter le formulaire de qualification de terrain (lien en fin de document) afin de le réactiver.

En cliquant sur le nom du terrain, la fiche signalétique apparaît.



Un terrain ou une plaine de jeux utilisés pour des entrainements, des tournois EDR ou à 5, des matchs loisirs, des rencontres en compétition doivent être qualifiés en renseignant le formulaire de qualification.

Demande de qualification d'une enceinte sportive

Règlements Généraux de la FFR « Installations sportives »

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Formation

Formations Fédérales, Inscrivez vous !
(RAPPEL)

Selon les Règlements Généraux, les clubs ont des obligations d'encadrement technique pour leurs équipes et qui sont propres à chaque catégorie. De même, une école de rugby labélisée requiert un certain nombre d'éducateurs avec le Brevet Fédéral ou le diplôme approprié pour la catégorie.

Afin de permettre aux clubs de se structurer, La Ligue Île-de-France de Rugby, via son Institut Régional de l'Emploi et de la Formation (IREF), propose un programme de formations pour devenir technicien.

Ces formations couvrent un large éventail de publics grâce à différents Brevets Fédéraux, allant de l'encadrement des plus jeunes jusqu'aux catégories adultes. Les Conseillers Techniques de Clubs (CTC) de la LIFR, en tant que formateurs, accompagnent les stagiaires tout au long de leur parcours vers l'obtention de leur Brevet.

Les 6 Brevets Fédéraux sont les suivants :

- **Le Brevet Fédéral « Découverte – Initiation »** (BF INIT) pour encadrer les catégories des Moins de 8 ans et des Moins de 10 ans.
- **Le Brevet Fédéral « Développement »** (BF DEVE) pour encadrer les catégories des Moins de 12 ans et des Moins de 14 ans.
- **Le Brevet Fédéral « Perfectionnement »** (BF PERF) pour entraîner les catégories des Moins de 16 ans et des Moins de 18 ans.
- **Le Brevet Fédéral « Optimisation »** (BF OPTI) pour entraîner les catégories des Plus de 18 ans.
- **Le Brevet Fédéral « Baby Rugby »** pour encadrer les plus petits de 3 à 6 ans.
- **Le Brevet Fédéral « Rugby à 5 – Niveau 1 »** (BF R5N1) pour encadrer la pratique du « Rugby à 5 tous publics » que ce soit en club sportif ou en prévention primaire.

Pour accéder à ces formations, les prérequis sont les suivants à l'entrée en formation :

- Etre licencié (e) à la FFR.
- Etre âgé (e) de 16 ans minimum, la délivrance du brevet ne peut se faire qu'à la majorité.
- Avoir une structure d'alternance (club) et encadrer effectivement un collectif correspondant au brevet fédéral visé, encadrement attesté par le président du club via la signature de la convention.

- Etre titulaire d'un certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, PSC, ou équivalent (liste des équivalences sur le site LIFR) et si tel n'est pas le cas le (la) candidat(e) doit présenter l'attestation qui prouve qu'il a répondu au questionnaire en ligne de world rugby sur les premiers soins (lien : **https://passport.world.rugby/fr/sante-du-joueur/les-premiers-soins-au-rugby)** et joindre également une attestation indiquant que le (la) candidat (e) suivra cette formation avec précision des dates et de l'organisme formateur

Les éléments demandés sont à mettre dans la rubrique « document » du (de la) candidat(e) sous Oval-e. Le non-respect de ces obligations visant à permettre aux acteurs d'être assurés, entrainera, soit la non-inscription en formation, soit l'exclusion de la formation

Pour la saison 2026-2027, il est proposé les formules suivantes :

BF INIT et BF DEV :

- Formule classique : 6 samedis de 8h30 à 17h30
- Formule vacances : 3 jours pendant les vacances scolaires de la Toussaint et 3 jours pendant les vacances scolaires d'hiver de 8h30 à 17h30

BF PERF et BF OPTI :

- Formule classique : 6 vendredis de 14h00 à 22h00
- Formule vacances : la 1ière journée le vendredi avec la J1 UF1 de la formule classique, 2 jours pendant les vacances scolaires de la Toussaint et 3 jours pendant les vacances scolaires d'hiver de 14h00 à 22h00.

BF BABY RUGBY :

- Un 1er bloc de formation en distanciel, et 2 samedis de 8h30 à 17h30

BF R5N1 :

- 2 samedis de 8h30 à 17h30, et une matinée d'un samedi de 8h30 à 12h30

L'obtention de ces Brevets Fédéraux peut également se faire :

- Par valorisation des acquis sous réserve de remplir les conditions requises,
- Pour les étudiants STAPS sous le couvert d'une convention avec une université et la LIFR.

A noter qu'il existe une accréditation accompagnateur en -8ans/-10ans/-12ans qui se valide en réalisant l'UF1 du BF INIT DEV, et qui n'est valable que 3 ans et qui ne permet d'intervenir que sous couvert d'un éducateur ayant le BF de la catégorie concernée.

Pour ceux qui ont démarré la formation en 2024-2025 ou 2025-2026, qui n'ont pas validé la formation et qui souhaitent poursuivre, il est impératif que le club les inscrive à nouveau pour leur permettre de finir leur formation (la formation peut être ouverte sur 3 ans maximum entre le début et l'obtention du Brevet Fédéral, sous réserve de s'inscrire.)
Pour ceux qui ont déjà un Brevet Fédéral mais qui arrive en fin de validité (30/06/27), il convient de s'inscrire pour le réactiver afin de prolonger la date de validité de 5 ans (toujours 2 formules, soit formule suivi pédagogique et test règlement, soit participation à un certificat correspondant au niveau du brevet réactivé avec un suivi pédagogique et un test de règlement faits dans le cadre de ce certificat).

Les inscriptions doivent être faites par les clubs et sont ouvertes à partir du 1 juillet 2026.

Elles se font sur la plateforme Digiforma sur laquelle il conviendra de renseigner tous les éléments demandés.

Ci-dessous, le lien pour accéder au catalogue des formations fédérales (brevets fédéraux et certificats fédéraux) où vous retrouverez entre autres **les dates des diverses formations** et les **liens pour que le club puisse inscrire ses candidats(es) :**

Prendre connaissance du catalogue et s'inscrire

Le (la) candidat(e) devra de son côté déposer dans son dossier sur Oval-e à la rubrique « documents » les documents demandés sur le PSC.

Un règlement des formations fédérales est à prendre en considération et est à disposition de tous sur le site LIFR, via le lien :

Règlement

A noter, si un candidat d'un club hors ile de France veut s'inscrire, cela est possible mais dans ce cas il doit prendre contact avec l'Institut de Formation : formation@idfrugby.fr

Dates au plus tard pour s'inscrire :

- **BF PERF et BF OPTI : 31 aout 2026**
- **BF INIT et BF DEV : 20 septembre 2026**
- **BF BABY RUGBY : 4 octobre 2026**
- **BF R5N1 : 4 octobre 2026**
- **CERTIFICAT R7 : 8 novembre 2026**
- **REACTIVATION : 4 octobre 2026**

Nous étudions la possibilité de mettre en œuvre d'autres certificats sur 2027.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Sortie de territoire

Demande d'autorisation de sortie de territoire
Procédure à respecter pour l'étranger
(RAPPEL)

Une demande d'autorisation de sortie de territoire n'est obligatoire que pour les déplacements à l'étranger.

Il y a une adresse spécifique : dast@idfrugby.fr. Les demandes qui arrivent dans la boite ligue@idfrugby.fr risquent de ne pas être vues.

La demande doit arriver à la Ligue **au moins trois semaines avant le voyage** sous peine de ne pas être traitée.

La FFR demande qu'elle soit accompagnée **d'une invitation officielle du pays qui reçoit**, comportant tous les détails du tournoi. Si ce dernier ne délivre ce document qu'une fois qu'il réceptionne lui-même l'autorisation de la FFR, il est nécessaire de le préciser dans le corps du mail.

Le formulaire de demande de sortie de territoire est disponible sur le site de la LIFR

Accéder au formulaire

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Service Civique

Lancement de campagne 2026/2027 (RAPPEL)

Pour la saison 2026-2027, seuls **26 postes** sont mis à notre disposition pour les Clubs et les Comités Départementaux **entre le 1er septembre et le 31 décembre 2027.**

En effet, pour cause de renouvellement de l'agrément FFR, les contrats ne pourront débuter qu'à partir du 1er septembre. 8 postes seront ouverts au 1er septembre avec un engagement au 1er de chaque mois.

Dans ce contexte, nous vous demandons la plus grande rigueur dans la constitution de vos dossiers de candidature et dans la mise en œuvre du dispositif.

Au-delà du simple cadre sportif, la Fédération Française de Rugby considère le Service Civique comme un levier d'engagement citoyen et d'intérêt général. La FFR souhaite contribuer à façonner la société de demain en utilisant le rugby comme vecteur de changement positif. À ce titre, toute mission proposée doit s'inscrire dans les orientations du référentiel fédéral du Service Civique et respecter les principes définis par l'Agence du Service Civique.

Une mission conforme aux principes du référentiel fédéral, tant dans sa conception que dans sa rédaction, constitue une condition indispensable pour qu'une structure affiliée à la FFR puisse accueillir un volontaire dans le cadre de l'agrément collectif fédéral.

Les missions confiées aux volontaires doivent impérativement relever de **l'une des sept thématiques/missions prioritaires** définies par la Fédération Française de Rugby :

- **CITOYENNETE**
- **SCOLAIRE**
- **RUGBY LOISIRS/BIEN ETRE SANTE**
- **QPV/MONDE RURAL**
- **RUGBY FEMININ**
- **HANDICAP**
- **DEVELOPPEMENT DURABLE**

Les missions peuvent être adaptées aux spécificités de votre structure, mais doivent impérativement conserver leur dimension d'intérêt général et demeurer cohérentes avec le projet fédéral de la FFR.

Dans ce cadre, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le choix du candidat doit être réalisé avec discernement et dans le strict respect de l'esprit du Service Civique ;
- **Le volontaire ne peut en aucun cas être utilisé comme une ressource humaine destinée à assurer en autonomie l'encadrement technique des Écoles de Rugby ou des autres catégories du club, ni se substituer à un salarié, un éducateur ou un bénévole ou répondre à un besoin de fonctionnement courant de la structure.**
- Les missions proposées doivent être conformes aux orientations du référentiel fédéral et aux thématiques prioritaires du dispositif ;
- Le volontaire doit être accompagné tout au long de sa mission par un tuteur identifié, disponible et compétent, dirigeant ou salarié de la structure, et qui doit veiller à ce que le volontaire connaisse ses droits et obligations, comprenne les objectifs de sa mission…
- Des comptes rendus réguliers relatifs au déroulement de la mission, à l'accompagnement du volontaire et à son parcours de formation devront être transmis à la Ligue ;
- Les **formations obligatoires devront être suivies dans les délais impartis : Formation Civique et Citoyenne (FCC), PSC (Premiers Secours Citoyen) et formation des tuteurs – sous peine de la suspension du remboursement mensuel alloué aux clubs (70 €), jusqu'à réception de l'attestation et de la facture.**

Par ailleurs, la Fédération Française de Rugby, l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ainsi que les services de l'État peuvent procéder à tout moment à des contrôles portant sur la réalité des missions exercées, le respect du référentiel fédéral et les conditions d'accueil du volontaire. Tout manquement constaté est susceptible d'entraîner des sanctions à l'encontre de la structure concernée.

Vous trouverez, sur le site de la LIFR, :

- Le livret service Civique où se trouve une **présentation détaillée du dispositif ainsi que les recommandations utiles à la préparation de votre dossier.**
- Le **référentiel de missions FFR**
- Le guide du volontaire à consulter avant le début de la mission et contenant **le bilan nominatif à compléter et renvoyer à la ligue en fin de mission**
- **Le formulaire de demande d'engagement qui** doit être envoyé au minimum 15 jours avant la date de démarrage envisagée à la Ligue. Si le dossier est dûment complété et que les missions répondent au cadre du dispositif ; une s**ignature du contrat et de la convention de mise à disposition est à prévoir au siège de la ligue en présence du volontaire et du Président (ou tuteur avec délégation de signature)**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rapprocher de Patricia AMOROS, chargée de mission de la Ligue (01-43-42-47-13 / 06-34-48-20-92 / p.amoros@idfrugby.fr), en charge de l'instruction et du suivi des dossiers de Service Civique.

Jean-Claude GRECO
Elu de la LIFR en charge des services civiques

Télécharger les documents

Le Service Civique – C'est quoi ?

Le Service Civique permet à un jeune de s'engager dans une mission d'intérêt général au sein d'une structure à but non lucratif. Il intervient en support des bénévoles et/ou salariés sans pour autant s'y substituer et ne peut agir seul.

Le Service Civique – c'est qui, il fait quoi ?

- Des jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap,
- Des missions de 6 mois minimum et 8 mois maximum,
- 24h de mission hebdomadaire minimum,

Les 7 missions possibles (*UNE au choix*) :

1. Sensibiliser à la dimension citoyenne du rugby dans toutes les catégories,
2. Développer des passerelles entre le monde scolaire et le club de rugby pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes,
3. Rendre accessible le rugby aux personnes en situation de handicap,
4. Promouvoir la pratique du rugby comme facteur de bien-être et de santé,
5. Réduire les inégalités d'accès à la pratique du rugby et favoriser l'inclusion sociale,
6. Favoriser la pratique du rugby féminin,
7. Développer et promouvoir une dynamique écoresponsable au sein de la structure rugby.

Le volontaire du Service Civique est indemnisé par mois :

- Une indemnité mensuelle financée et versée par l'état de 504,98 €,
- Une aide complémentaire de 114,85 € versée par la structure d'accueil (Club ou Comité Départemental).

La LIFR versera à la structure d'accueil une aide mensuelle de **70 €** (qui sera versée sur le compte du club à la LIFR), à condition que les formations demandées aux volontaires soient effectuées.

Annulation du Barbecue de rentrée du 30 août 2026 (RAPPEL)

La Ligue Île-de-France de Rugby avait prévu d'organiser, le dimanche 30 août 2026 à Gennevilliers, le traditionnel Barbecue de rentrée réunissant les présidents des clubs et des comités départementaux aux côtés des élus, bénévoles et salariés de la LIFR.

Nous avons le regret de vous informer que cette manifestation est annulée.

Cette décision est la conséquence directe de la non-adoption du budget de la LIFR pour l'exercice 2026-2027 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2026.

A compter du 1er juillet 2026 et jusqu'à l'approbation d'un nouveau budget par l'Assemblée Générale, la Ligue ne peut engager que les dépenses strictement nécessaires à son fonctionnement courant. Dans ce contexte, l'organisation de cet événement ne peut être maintenue.

Par conséquent, la remise des récompenses du Challenge Fred Comte, initialement prévue à cette occasion, est également reportée. Une nouvelle date sera communiquée dès qu'elle pourra être arrêtée.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Aide aux clubs

Equipez vos joueuses avec les produits SMOON grâce à des tarifs préférentiels (RAPPEL)

De plus en plus de femmes pratiquent le sport, mais les freins physiologiques restent encore peu adressés : règles, fuites à l'effort, transpiration, contraintes vestimentaires… Le sport féminin manque encore d'équipements réellement adaptés. C'est là que Smoon intervient !

Smoon conçoit des sous-vêtements et vêtements techniques absorbants, pensés pour accompagner le corps en mouvement.

Dans le cadre de son partenariat avec la Ligue Ile de France de Rugby**, Smoon propose des tarifs préférentiels pour les clubs et les pratiquantes**.

Offre clubs : -40 % dès 10 produits commandés
→ bon de commande à solliciter auprès d'Emma : emma@smoon-lingerie.com

Offre licenciées : -20 % sur le site de Smoon
→ avec le code : FFR20

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS FÉDÉRALES

ILE DE FRANCE RUGBY

Compétitions fédérales : Les poules 2026/2027 (RAPPEL)

De la Nationale aux moins de 16 ans en passant par l'Élite 1 et les Divisions féminines, découvrez la composition des poules des compétitions fédérales pour la saison 2026/2027, validées à l'unanimité par le Comité d'Orientation Politique de la FFR.

Compétitions Féminines

- AXA Élite 1 féminine
- Réserves Élite
- Élite 2 féminine
- Fédérale 1 féminine
- Fédérale 2 féminine
- Féminines moins 18 ans à XV Élite
- Féminines moins 18 ans à XV Accession

Télécharger les poules

Compétitions Masculines seniors

- Nationale
- Nationale 2
- Fédérale 1
- Fédérale 2
- Fédérale 3

Télécharger les poules

Compétitions Masculines espoirs et jeunes

- Reichel Espoirs Élite Trophée Medhi Narjissi
- Reichel Espoirs Accession
- Espoirs Nationaux
- Espoirs Fédéraux
- Élite Crabos
- Élite Alamercery
- Élite Gaudermen
- National moins 18 ans
- National moins 16 ans

Télécharger les poules

Aide
Aux clubs

La Rentrée du Rugby : Inscrivez-vous avant le 19 juillet pour donner de la visibilité à votre club ! (RAPPEL)

La FFR fait évoluer la Semaine Nationale des Écoles de Rugby, qui devient désormais **La Rentrée du Rugby**.

Ce nouveau dispositif offre davantage de souplesse aux clubs, avec la possibilité d'organiser leur événement **entre fin août et fin octobre**, selon leur calendrier. Il est également élargi à l'ensemble des jeunes de 3 à 19 ans, **des écoles de rugby aux catégories cadets et juniors.**

L'objectif est de faire de la rentrée un temps fort national de promotion et de découverte du rugby, tout en laissant à chaque club la liberté d'adapter son organisation à ses besoins.

L'inscription permet de **bénéficier d'une visibilité nationale** via la carte interactive des événements, du relais de la campagne fédérale « Je choisis le rugby » et de l'accompagnement **des outils de communication mis à disposition par la FFR.**

Les clubs sont invités à s'inscrire avant le 19 juillet et à se mobiliser pour faire de cette nouvelle édition un levier de développement et d'attractivité pour notre sport.

Accéder aux documents

S'inscrire

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS DIVERSES VIE DES CLUBS

ILE DE FRANCE RUGBY

COSMOS : Actualités en matière de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage (RAPPEL)

Devant les mutations à l'œuvre en matière de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage qui impactent déjà (assujettissement à la taxe d'apprentissage pour les associations) ou impacteront demain (TVA appliquée à certains actes de formation à compter du 1er octobre, nouveaux niveaux de prise en charge en apprentissage à compter de la rentrée sportive etc…) le quotidien des employeurs du sport, nous souhaitons vous tenir informés et répondre précisément à vos préoccupations à travers des moments d'échanges qui prendront la forme de webinaires d'information.

Ces webinaires, complémentaires aux articles d'actualités et fiches pratiques que nous publions sur notre site sur ces sujets, seront également l'occasion de vous présenter les nouvelles opportunités que porte le COSMOS en matière de formation et de son financement.

Ainsi, nous vous proposons 2 webinaires (aux contenus identiques) au cours de ces prochaines semaines : Actualités en matière de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Seront notamment abordés les sujets suivants :

- Les évolutions relatives à la TVA dans le domaine de la formation professionnelle,
- La fin de l'exonération de la taxe d'apprentissage pour les associations,
- Les dispositifs de financement disponibles, notamment dispositifs de la branche du Sport,
- La révision des Niveaux de Prise En Charge (NPEC) des formations en apprentissage,
- La mise en œuvre du dispositif « période de reconversion » avec cofinancement de la branche.

Ces derniers, co-animés avec l'Afdas, seront enregistrés et mis à disposition sur notre site si vous ne pouvez pas y prendre part.

Ils auront lieu :

- ~~**Le vendredi 10 juillet de 12h à 13h30** : lien de connexion de la visio~~
- **Le jeudi 10 septembre de 12h à 13h30** : lien de connexion à la visio

Nous espérons vous y trouver nombreuses et nombreux.

L'équipe du COSMOS

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

PARTENAIRES & MÉCÈNES

ILE DE FRANCE RUGBY

Les partenaires & mécènes de la LIFR au soutien du rugby francilien



FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



CONTACTS

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Contacts

Pour faciliter vos contacts avec nous !

Afin de faciliter la communication entre les clubs franciliens et les différents acteurs de la Ligue Régionale (élus et salariés), nous avons mis en place des adresses mails « génériques ». N'hésitez pas à les utiliser car tous les mails reçus sur ces adresses sont lus automatiquement par toutes les personnes concernées par votre demande, au-delà du responsable mentionné ci-dessous.

Affiliations	01 43 42 42 85 06 74 73 95 14	affiliations@idfrugby.fr
Agence Nationale du Sport	01 43 42 47 13 06 34 48 20 92	ans@idfrugby.fr
Appel	01 43 42 47 13 06 34 48 20 92	appel@idfrugby.fr
Arbitrage	06 14 41 67 80	arbitrage@idfrugby.fr
Arbitrage - Arbitres indispos	06 14 41 67 80	indispos-arbitres@idfrugby.fr
Arbitrage - Devenir arbitre	06 14 41 67 80	jeveuxarbitrer@ffr.fr
Bénévolat	01 43 42 51 51	benevolat@idfrugby.fr
Citoyenneté	07 70 06 83 24	citoyennete@idfrugby.fr
Communication	06 34 48 21 01	communication@idfrugby.fr
Covid Manager	06 75 61 11 78	covidmanager@idfrugby.fr
CRACG	07 62 76 36 44	cracg@idfrugby.fr
Discipline	01 43 42 42 85 06 74 73 95 14	discipline@idfrugby.fr
Ecoles de Rugby	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27	edr@idfrugby.fr
Environnement	01 43 42 51 51	environnement@idfrugby.fr
Epreuves (Jeunes) **Epreuves (Seniors)**	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27 01 43 42 42 86 06 12 62 57 38	epreuves@idfrugby.fr
Financier	01 43 42 46 87 06 18 60 40 15	financier@idfrugby.fr
Formation	01 43 42 49 92 06 45 48 74 08	formation@idfrugby.fr
Litiges	01 43 42 47 13 06 34 48 20 92	litiges@idfrugby.fr
Médical	01 43 42 51 51	medicale@idfrugby.fr
Médical - Carton Bleu	01 43 42 51 51	carton-bleu@idfrugby.fr
Officiels de match - Rapport Officiel	01 43 42 51 51 07 62 76 36 44	rapport-officiel@idfrugby.fr

Partenariat	01 43 42 51 51	partenariat@idfrugby.fr
Qualification des Terrains	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27	terrains@idfrugby.fr
Rassemblements (gestion des dossiers)	07 62 76 36 44	rassemblements@idfrugby.fr
RF Indispo	06 06 95 19 51	Indispos-rf@idfrugby.fr
Rugby Adapté	07 70 06 83 24	rugby.adapte@idfrugby.fr
Rugby à 5	01 43 42 42 86 06 12 62 57 38	rugbya5@idfrugby.fr
Rugby à 7	01 43 42 42 86 06 12 62 57 38 01 43 42 42 86 06 12 62 57 38	rugbya7@idfrugby.fr
Rugby Loisir	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27	rugby-loisir@idfrugby.fr rugby-loisirplus@idfrugby.fr
Rugby Santé	07 70 06 83 24	rugby.sante@idfrugby.fr
Scolaire	07 70 06 83 24	scolaire@idfrugby.fr
Services Civiques	01 43 42 47 13 06 34 48 20 92	servicecivique@idfrugby.fr

Pour tout autre sujet, envoyez votre mail à l'adresse : ligue@idfrugby.fr ce qui ne vous empêche pas, aussi, de contacter individuellement les élus de votre choix ! Nous sommes là pour vous aider !